



Ouagadougou, le

**29 AOUT 2019**

N°2019-<sup>0352</sup>\_\_\_\_\_/MESRSI/SG/CNRST/DG/DRH

**LE DELEGUE GENERAL DU CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel d'entrée au cycle A de l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF) pour le recrutement de deux (02) administrateurs des services financiers est ouvert le **28 septembre 2019** au profit du personnel contractuel permanent du CNRST dans le centre unique de Ouagadougou.

**A – CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part au concours, les agents contractuels permanents du CNRST en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2019 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être contrôleur des services financiers, 2<sup>ème</sup> catégorie, échelle A, justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans au CNRST, dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2019;
- être contrôleur des services financiers, 2<sup>ème</sup> catégorie, échelle A, titulaire d'une licence en sciences économiques ou juridiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, justifiant d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2019;
- être administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> catégorie, échelle B ou C, justifiant au 31 décembre 2019 d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au CNRST pour les titulaires d'au moins la maîtrise ou équivalent en sciences économiques ou juridiques.

Les agents contractuels permanents du CNRST en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents contractuels permanents du CNRST de retour de stage de formation doivent justifier d'au moins trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2019 pour compter de la date de reclassement ;

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B – COMPOSITION ET RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

**1- Composition des dossiers de candidature**

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, sa catégorie et échelle, son emploi, son adresse dont le numéro de téléphone et comportant les avis de son supérieur hiérarchique immédiat et du responsable de sa structure (directeur régional, directeur central ou directeur d'institut ou autres) ;
- Un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- Une copie de la décision d'engagement ou de reclassement ;
- Une copie de la décision de détachement pour les candidats se trouvant dans cette position ;
- Une copie de la décision de reversement dans l'emploi de contrôleur des services financiers ou d'administrateur des services financiers;
- Une copie légalisée du diplôme exigé ou de l'attestation en cours de validité ;
- Un état de service dûment rempli (formulaire à retirer auprès des responsables des ressources humaines).

## 2- Réception des dossiers

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Délégué général du CNRST sous couvert voie hiérarchique et sont reçus dans les services de gestion des ressources humaines (SGRH) des instituts, des directions régionales des instituts du CNRST et à la Direction des Ressources Humaines.

Les dossiers sont reçus les jours ouvrables du **02 au 13 septembre 2019** de 8h à 15h30 mn.

Les dossiers de candidature réceptionnés par les Chefs SGRH doivent parvenir à la DRH/CNRST au plus tard le **18 septembre 2019** à 15h30 mn pour centralisation.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

## C – ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se dérouleront le samedi **28 septembre 2019** selon les horaires ci-après :

- 7h30 mn à 10h30 mn : épreuve technique (comptabilité)..... Coefficient 2 ;
- 11h à 14h : épreuve de culture générale..... Coefficient 1.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toutes notes inférieures à 7/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

A l'issue de la formation, les intéressés seront reclassés dans la 1<sup>ère</sup> catégorie, échelle A.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à **06h30 mn** le jour de l'administration des épreuves.

  
**Roger Ch. H. NEBIE**  
 Directeur de recherche  
 Chevalier de l'Ordre de l'Étalon  
 Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques